



État civil, élections

Ancien cimetière et cimetière paysager

Situé rue du Chanoine-Laurent, le cimetière d'Essey-lès-Nancy abrite de nombreuses concessions et un jardin du souvenir.

Cimetières

L'ancien cimetière comprend :

- des concessions funéraires
- un site cinéraire composé de monuments individuels (cavurnes) destinés à recueillir les cendres des défunts préalablement disposées dans des urnes

Le cimetière paysager comprend :

- des concessions funéraires
- un columbarium pouvant contenir au maximum deux urnes cinéraires qui sont placées dans des monuments collectifs prévus à cet effet
- un jardin du souvenir réservé à la dispersion des cendres des défunts



Horaires d'ouverture

Le cimetière est ouvert au public :

- du 1^{er} avril au 30 septembre de 8h à 20h
- du 1^{er} octobre au 31 mars de 8h à 17h, sauf le 1^{er} novembre jusqu'à 19h.

Le parking du cimetière paysager est accessible aux mêmes horaires.

Réglementation et tarifs

La mise à disposition d'une concession, d'une caverne, d'une niche du columbarium et la dispersion des cendres doivent faire l'objet d'autorisations préalables du maire de la commune.

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite. L'inhumation dans une concession ou la disposition des cendres dans une caverne ou le columbarium nécessite l'acquittement préalable d'une redevance.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

Concession temporaire et caverne

DURÉE D'USAGE	TARIFS
15 ans	67 €
30 ans	164 €

Columbarium (case cinéraire 2 urnes)

DURÉE D'USAGE	TARIFS
10 ans	600 €
20 ans	1078 €

Columbarium (renouvellement)

RENOUVELLEMENT APRÈS UNE DURÉE DE 20 ANS	TARIFS
10 ans supplémentaires	67 €
20 ans supplémentaires	164 €

Renouvellement de concession

Le concessionnaire doit prendre contact avec la mairie pour assurer le renouvellement d'une concession funéraire, d'une caverne ou d'un columbarium. Une concession arrivée à son terme doit être renouvelée dans les 24 mois.

Il existe plusieurs options de renouvellement :

renouvellement de la concession pour une période au moins égale à la précédente,
renouvellement plus long que la durée de la concession initiale (ex. : 30 ans au lieu de 15 ans). Le renouvellement se fait au tarif en vigueur au moment de la demande

La mairie peut reprendre la concession :

si elle constate son abandon (pas de visite, délabrée...)
pour les concessions de 15 et 30 ans et les columbariums de 10 et 20 ans, s'ils n'ont pas été renouvelés dans les deux ans qui suivent leur expiration

CONTACT



PÔLE SERVICES AUX CITOYENS

Accueil, État-civil, Élections

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- permanence d'état civil le samedi matin de 10h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)

03 83 18 30 00

Itinéraire



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence